



Voyage scolaire et certificat médical

Par **lilyrose74**, le **14/05/2010** à **17:05**

Bonjour,

Mon fils devait faire un voyage scolaire en mai mais un empêchement de santé l'a obligé à y renoncer. J'avais versé 150 euro sur les 250 demandé mais l'école n'a jamais réclamé le papier d'autorisation signé à mon fils qui avait oublié de me le faire signer et je n'ai donc pu prendre l'assurance annulation qui était sur ce papier vu que je n'en ai pas eu connaissance.

Lorsque j'ai voulu me faire rembourser les 150 euro avec le certificat médical celle ci a refusé en me disant que je n'avais pas pris l'assurance annulation et elle me réclame aussi les 100 euro restant.

Sont-ils dans leur droit ?

On m'a dit que l'école était obligé elle même de prendre une assurance annulation, est-ce vrai ?

L'école n'est elle pas en faute en ne m'ayant fait signer aucune autorisation ni de papier en sa possession ?

Merci de votre réponse, cdt.